

Les actions écologiques dans le contexte tunisien : motivations et difficultés

Ahmed TURKI

Assistant contractuel en Sciences de gestion

Faculté des Sciences Economiques et de

Gestion de Sfax

B.P. 1088.

3018 Sfax-Tunisie

TEL ++ 216 74 66 02 80

FAX ++ 216 74 22 80 41

<mailto:ahmed.turki@fsegs.rnu.tn>

RESUME

Les entreprises surtout de type industriel, procèdent aujourd'hui de plus en plus à des actions écologiques vu la sensibilité croissante des acteurs sociaux quant à la protection de l'environnement et les pressions qu'ils exercent sur les entreprises afin de réduire le volume de leurs externalités négatives. Cette recherche tente d'identifier les sources de pressions écologistes potentielles dans le contexte tunisien, ainsi que les raisons qui ont poussé les entreprises tunisiennes à procéder à des actions pro environnementales. Enfin, cette étude se focalise sur les difficultés rencontrées par ces entreprises dans leurs actions vertes. Pour cela, une enquête a été effectuée auprès de 33 entreprises industrielles tunisiennes ayant procédé à des actions écologiques. L'enquête révèle que l'Etat constitue la principale source de pressions vertes. L'enquête révèle aussi que la motivation essentielle des actions écologiques est la réponse aux pressions écologistes et que le facteur coût est la principale difficulté liée aux actions vertes.

INTRODUCTION

Depuis les années 60, plusieurs vagues écologiques se sont déclenchées suite à la dégradation de la nature par les activités humaines surtout celles d'origine industrielle. Ayant pour mission la préservation de l'environnement naturel, ces vagues se sont manifestées par des pressions qui ont été exercées sur les entreprises afin de réduire leurs externalités négatives générées par leurs activités.

Ces pressions, qui peuvent provenir de plusieurs sources et avec des intensités différentes, se manifestent sous plusieurs formes (des actions en justice, exigence d'un rapport environnemental avant financement, etc). Pour contourner ces pressions, certaines entreprises ont procédé à des investissements écologiques ou verts pour réduire tout effet indésirable émis par elles sur la nature. Ces investissements qui peuvent avoir d'autres objectifs en plus de la protection de la nature, peuvent se heurter à des difficultés différentes.

Le présent travail cherche à identifier l'intensité des différentes sources de pressions, les motivations potentielles des actions écologiques ainsi que les difficultés rencontrées par les entreprises tunisiennes dans ces actions. Cet article prend pour base les résultats d'une recherche effectuée auprès de 33 entreprises industrielles tunisiennes.

1- LES ORIGINES ET L'INTENSITE DES PRESSIONS ECOLOGIQUES

L'entreprise opère dans un environnement où elle est confrontée à des pressions de différentes natures provenant de différentes sources. Un type de pressions qui ne cesse d'augmenter d'ampleur est celui relatif à la protection de l'environnement.

Henriques & Sadorsky (1999) identifient quatre groupes de sources de pressions vertes à savoir les partenaires réglementaires, tel que l'Etat, les partenaires organisationnels, tel que les clients, les partenaires communautaires, tel que les associations écologiques et les médias. Selon eux, le type d'actions vertes est fonction des sources de pressions. Les dirigeants formulent une stratégie proactive lorsque les pressions émanent de tous les partenaires à l'exception des médias à l'encontre de la stratégie réactive. Ces pressions varient d'intensité selon le pays, le secteur d'activité et même la firme (Schot & Fischer, 1993 cités par Gupta, 1995).

Persais (1998) évalue l'intensité des pressions vertes dans le contexte français. Il trouve que l'Etat, par une réglementation environnementale et des incitations économiques, est à l'origine des plus fortes pressions écologistes suivis des compagnies d'assurance et des actionnaires. Pour les compagnies d'assurance, elles cherchent à annuler tout incident

environnemental qui peut être généré suite à l'activité de l'entreprise et ce par le biais d'un contrat spécifique. Alors que pour les actionnaires, ils sont de plus en plus convaincus qu'une liaison entre la performance environnementale et la performance économique existe et que l'éthique est une dimension primordiale dans le domaine de gestion.

En revanche, les organisations écologiques exercent de faibles pressions sur les entreprises.

De même, les sources de pressions légales dans le contexte canadien selon l'étude réalisée par Doonan & al. (2000), sont à l'origine des plus fortes pressions écologistes. Alors que l'intensité des sources de pressions économiques (investisseurs, clients, organismes financiers, etc) et sociales (associations écologiques, etc) est presque nulle.

Toutes ces études ont été réalisées dans les pays développés où la prise de conscience de la nécessité de préserver la nature est ancienne. En revanche en Tunisie, la vague écologique est relativement récente. En effet, c'est qu'au début des années 1990 que l'Etat tunisien a instauré une législation environnementale et a créé pour ce fait un organisme chargé des questions environnementales auprès des entreprises qui est l'Agence Nationale de la Protection de l'Environnement (ANPE).

Pour étudier les sources de pressions dans le contexte tunisien, un questionnaire a été adressé à des entreprises qui ont effectué des investissements dans la protection de l'environnement et qui appartiennent à trois régions à savoir Sfax, Tunis et Gabès. En voici la répartition de ces entreprises selon le secteur d'activité :

<i>Secteur d'activité</i>	<i>Nombre d'entreprises</i>	<i>Fréquences relatives</i>
Industries chimiques	13	39,39%
Agroalimentaire	7	21,21%
Matériaux de construction	5	15,15%
Activités pétrolières	2	6,06%
Cuir et chaussures	2	6,06%
Fonderie	2	6,06%
Industries Mécaniques	1	3,03%
Tannerie	1	3,03%
<i>Total</i>	<i>33</i>	<i>100%</i>

Tableau 1 : La répartition des entreprises par secteur d'activité.

Les répondants sont ou bien des dirigeants ou bien des directeurs techniques ou des directeurs du service environnement. Leurs entreprises génèrent diverses externalités négatives : rejets atmosphériques, rejets liquides et solides comme le montre le tableau suivant :

<i>Type de problème</i>	<i>Nombre d'entreprises</i>	<i>Fréquences relatives</i>
Rejets liquides	25	75,76%
Rejets solides	16	48,48%
Bruit	9	27,27%
Rejets atmosphériques	7	21,21%

Tableau 2 : La répartition des rejets.

Pour évaluer l'intensité des pressions exercées sur la firme tunisienne en matière de préservation de l'environnement naturel, une échelle à 5 positions a été utilisée (1= faible ; 5= forte) avec 7 sources potentielles de pressions. Les résultats sont récapitulés dans le tableau suivant :

<i>Origine des pressions</i>	<i>Intensité moyenne</i>	<i>Ecart-type</i>
L'ANPE	4,333	0,536
Les collectivités locales	3,1818	1,0141
Les associations écologiques	1,9697	1,0150
Les actionnaires	1,9394	1,1710
Le personnel	1,6970	1,0454
Les clients	1,4848	0,9056
Les organismes financiers	1,4242	0,8303

Tableau 3 : L'origine et l'intensité des pressions écologistes.

❶ L'Etat : Les Etats se sont rendus compte de l'importance de la nature et ont instauré dans ce cadre une législation environnementale obligeant les entreprises à respecter la biosphère. Ce type de législation oblige les entreprises polluantes à procéder à des actions pro environnementales sous peine de pénalités. Cette législation peut même devenir une sorte de barrière à l'entrée en spécifiant les lieux d'implantation des entreprises surtout celles appartenant au secteur chimique considéré comme le secteur le plus polluant (Brown & Dean, 1995). En plus des lois contraignantes, l'Etat peut inciter les entreprises à protéger l'environnement naturel par des subventions et des avantages fiscaux.

L'enquête au sein de certaines entreprises industrielles polluantes tunisiennes révèle que l'Etat est à l'origine des plus fortes pressions écologistes. Dans quelques entreprises enquêtées, l'Etat est l'unique source de pression. L'ANPE représente la source de pression la plus importante. La réglementation environnementale tunisienne, qui est qualifiée de contraignante par les entreprises et même par l'ANPE qui veille à son application, comporte plusieurs lois dont les principales sont :

- La loi N° 91-362 du 13 mars 1991 qui oblige certains types d'unités industrielles à élaborer une étude d'impact avant que les autorités compétentes ne délivrent l'autorisation de réalisation de cette unité. L'étude d'impact comporte entre autres une analyse des conséquences prévisibles, directes et indirectes du projet sur l'environnement, les actions envisagées pour annuler ou réduire ces conséquences, ainsi qu'une estimation des dépenses correspondantes.

- La loi N° 2001-14 du 30 janvier 2001 qui, dans son article 47, interdit aux entreprises de déverser leurs déchets quelles que soient leurs natures sans traitement dans le milieu naturel sous peine d'amende qui varie entre 100 et 50.000 dinars et d'un emprisonnement qui varie entre deux mois et deux ans.

Cette législation est appliquée à travers des contrôles périodiques qui peuvent atteindre le nombre de 10 par an selon l'activité de la firme.

Le deuxième moyen utilisé par l'Etat pour inciter les entreprises à investir dans la protection de l'environnement est constitué par les subventions et les avantages fiscaux. L'Etat tunisien a créé, en vertu de la loi N° 92-122 du 29 décembre 1992, un fonds appelé fonds de dépollution (FODEP) qui a pour objectifs :

- d'encourager la protection de l'environnement contre la pollution industrielle ;
- d'aider à la création d'unités de collecte et de recyclage des déchets ;
- d'inciter à l'utilisation des technologies propres et non polluantes.

Le FODEP accorde une subvention plafonnée à 20% du coût de l'investissement écologique pour les projets de dépollution et seulement pour les sociétés créées avant le 13 mars 1991. Les entreprises enquêtées bénéficiaires des services de ce fonds, n'ont trouvé aucune difficulté pour recourir à ce fonds. Cela est dû essentiellement aux facilités administratives et à la rapidité des services.

Outre les subventions, l'entreprise peut bénéficier de plusieurs avantages fiscaux tels que :

- un crédit bancaire (Fonds de Crédit : FOCRED) remboursable sur une durée de 10 ans avec un délai de grâce de 3 ans et dont le taux d'intérêt est inférieur au TMM ;
- une exonération des droits de douane pour les équipements importés n'ayant pas de similaires fabriqués localement ;
- une imposition à la TVA au taux réduit de 10 % ou même une exonération.

Néanmoins, au niveau de ces avantages un problème persiste : l'enquête montre que seulement 7 entreprises ont bénéficié des avantages fiscaux liés à la protection de l'environnement.

L'accès à l'information concernant ces avantages est difficile, c'est ce qui explique le nombre réduit des entreprises bénéficiaires. L'Etat par ses organismes, n'assume pas convenablement son rôle informationnel. L'ANPE et par ses contrôles périodiques peut inciter les entreprises à procéder à des actions écologiques en les informant des mesures encourageantes mises par l'Etat et non seulement des lois contraignantes.

② Les associations écologiques : Ces associations peuvent constituer une menace pour l'entreprise dans la mesure où elles peuvent mobiliser l'opinion public contre la firme polluante (Henriques & Sadorsky, 1999). Dans l'enquête le pouvoir de ces associations s'est révélé faible. En effet, peu d'entreprises ont subi des pressions de la part de ces associations qui sont surtout des entreprises chimiques générant des rejets atmosphériques au-dessus des normes en vigueur. La majorité des répondants affirment n'avoir eu aucun contact avec les responsables de ces associations. Ce constat est expliqué essentiellement par le manque des moyens. En fait, les associations écologiques tunisiennes sont généralement de petite taille et leurs capacités financières et humaines sont limitées. Par conséquent, elles ne peuvent entrer en conflit avec les entreprises surtout si celles-ci sont de grande taille.

③ Les actionnaires : Les actionnaires peuvent manifester leur mécontentement envers leurs firmes polluantes par le biais des réunions ou par la vente de leurs parts (Henriques & Sadorsky, 1999). D'après l'enquête, l'intensité des pressions exercées par les actionnaires est faible, est même nulle dans certains cas. Les actionnaires accordent peu d'importance à la protection de l'environnement, ce qui se traduit dans leur degré d'acceptabilité des investissements verts. En effet, à la question relative au niveau d'acceptabilité des investissements écologiques par les actionnaires, 75% des répondants ont affirmé que leurs actionnaires sont peu favorables à ce type d'investissement. Les actionnaires d'une entreprise cherchent dans la majorité des cas la rentabilité dans un investissement. Ce résultat confirme que les actionnaires de ces entreprises sont ou bien mal informés sur ce type d'investissement ou bien ils le considèrent que c'est un investissement non rentable. Dans les pays développés, les actionnaires sont sensibilisés à la protection de l'environnement. Le développement des fonds verts n'est qu'un signe de cette sensibilisation (Furnivall, 1993). Ce type de fonds s'oriente uniquement vers les entreprises qui prennent en considération le facteur environnemental dans leurs activités. Il octroie des crédits à un taux moins élevé que les banques

④ Le personnel : Le personnel exerce également de faibles pressions sur l'entreprise en matière de protection de l'environnement. Les activités industrielles peuvent être à l'origine

de plusieurs maladies professionnelles si l'entreprise ne procède pas à des actions nécessaires. Boiral (1997) met en relief la relation entre la pollution «intra-muros» (à l'intérieur de l'entreprise) et «extra-muros» (à l'extérieur de l'entreprise). Pour lui, les opérateurs sont les premiers à être affectés par les externalités négatives de l'entreprise et par conséquent il existe une interdépendance entre la prévention de l'environnement et l'hygiène industrielle. Le bruit par exemple qui peut même causer la surdité professionnelle, est considéré comme la maladie professionnelle la plus répandue en France (ANACT, 1994).

Trois principaux facteurs expliquant ce constat. Le premier est relatif au degré de sensibilisation du personnel qui est relativement faible. Les entreprises ne procèdent pas à des actions de sensibilisation et même si elles existent, elles se résument dans les actions de formation destinées au personnel du service environnement et aux techniciens comme l'a montré l'enquête. Le deuxième facteur concerne l'absence de syndicat des employés qui peut exercer des pressions sur l'entreprise polluante (Persais, 1998). Le troisième est que le personnel a peur de perdre son emploi s'il exerce des pressions sur les dirigeants.

⑤ Les clients : Il apparaît aujourd'hui que le consumérisme vert prend de plus en plus de l'ampleur. Le consommateur se préoccupe de la dimension environnementale se répercutant ainsi sur ses comportements (Canel Depitre, 2000). En effet, certains clients sont disposés à payer des prix plus élevés pour un produit qui leur semble ayant peu d'effets négatifs sur l'environnement. D'autres consommateurs peuvent aller jusqu'à boycotter un produit générant des problèmes environnementaux (Loupe & Rocaboy, 1994). De telles attitudes représentent une pression sur l'entreprise pour qu'elle prenne conscience de l'aspect environnemental. La création des produits écologiques constitue l'une des conséquences de cette préoccupation de la part du consommateur de la dimension environnementale. Néanmoins dans le contexte tunisien, l'enquête révèle que les clients sont peu sensibles à la protection de l'environnement surtout les clients locaux. Ce constat est expliqué par le fait que la préoccupation de la dimension environnementale est encore récente et ne constitue pas une tradition se répercutant sur le comportement des clients locaux.

En revanche pour les clients étrangers, certaines entreprises ont affirmé avoir eu des pressions de la part d'eux. Ces clients ont exigé à quelques entreprises la certification à la norme environnementale ISO 14001.

⑥ Les organismes financiers : Aussi, les organismes financiers sont peu soucieux à la protection de l'environnement. Les formes de pressions de ces organismes sont multiples (exigence d'un rapport environnemental avant financement du projet, etc) et qui se sont

avérées inexistantes dans cette enquête. Ceci est de nature à affirmer que la logique gagnant-gagnant n'est admise par les organismes financiers. Dans les pays développés, de bonnes performances environnementales sont nécessaires pour obtenir certains prêts et les entreprises les plus polluantes peuvent, dans certains cas, avoir des difficultés à trouver du financement (Lanoie & Laplante, 1992).

D'après cette analyse, il apparaît que l'Etat tunisien par l'instauration d'une législation environnementale, exerce les plus fortes pressions écologiques sur les entreprises. Tandis que pour les autres acteurs sociaux, leur pouvoir est quasi inexistant. A ce niveau, nous supposons que la motivation essentielle des actions écologiques des entreprises tunisiennes est la législation environnementale. Cette supposition sera confrontée au terrain dans la deuxième partie.

2- LES MOTIVATIONS DES ACTIONS ECOLOGIQUES

La recherche d'une performance environnementale ne constitue pas la seule motivation des actions écologiques. Boiral & Jolly (1992) par exemple, identifient trois motivations : les motivations économiques (exemple : différenciation par rapport aux concurrents), les motivations de réduction des pressions (exemple : adaptation à la réglementation) et les motivations d'ordre éthique. Dans le même sens, Bansal & Roth (2000) établissent un modèle où ils mettent en évidence trois motivations des actions écologiques à savoir les motivations de compétitivité, de légitimité et de responsabilité environnementale. Pour eux, chaque type de motivations détermine les actions écologiques à entreprendre ; les motivations de compétitivité par exemple ont pour des actions le développement des produits écologiques. En revanche, Konar & Cohen (2000) affirment que la réduction des taux de rejets et par conséquent l'amélioration de l'image de marque de l'entreprise auprès du public constitue la principale motivation liée aux actions écologiques. Ces motivations sont guidées par les valeurs environnementales des dirigeants à savoir l'environnementalisme réformiste et l'environnementalisme radicale (Hood & al., 2000). Alors que le premier type se base sur le contrôle de la pollution dont les actions vertes sont le résultat de l'arbitrage entre l'économie et l'environnement, le deuxième type procure une vision plus globale de la biosphère basée sur les principes écologiques dont le but est de préserver la nature à long terme.

Dans le contexte tunisien, l'enquête démontre que les motivations des investissements écologiques sont diverses et sont de nature externe et interne.

2-1-Les motivations externes

Elles se résument essentiellement dans la réponse aux pressions exercées sur l'entreprise par les acteurs externes : l'Etat et les organismes de certification.

La majorité des répondants affirment que la législation environnementale est la principale motivation. Pour certaines entreprises, le facteur législatif constitue l'unique motivation des investissements verts, ce qui confirme l'intensité forte des pressions exercées par l'Etat tunisien sur les entreprises. Certaines d'entre elles ont instauré à cet effet un département chargé des questions environnementales. Ce département a pour mission en générale la résolution des problèmes techniques. Tandis que l'aspect réglementaire se concentre seulement sur l'adaptation aux nouvelles lois dont leur connaissance s'effectue par les contrôles périodiques de l'ANPE. L'anticipation à la réglementation est presque négligée, ce qui ne permet pas à l'entreprise d'acquérir un avantage par rapport à ses concurrents.

En effet, une anticipation à la réglementation environnementale permet à l'entreprise d'avoir plus de temps pour se conformer à la législation qu'une adaptation. Ceci est de nature à diminuer les perturbations dans le processus de production, ce qui permet à l'entreprise de se procurer un avantage compétitif par rapport à ses concurrents (Christmann, 2000). En plus, ces efforts sont considérés comme réactives dont le but est d'éviter les sanctions (Hart, 1997). Elles tendent à satisfaire les normes et la réglementation que de les excéder et à imiter les concurrents (Bansal & Roth, 2000).

L'enquête révèle aussi que 11 entreprises ont été obligées à procéder à des actions écologiques dans le but d'une certification à une norme internationale (ISO 9001/2 et ISO 14001). Pour les dirigeants de ces entreprises surtout celles certifiées ISO 9001/2, ils doutent de la rentabilité économique d'un tel investissement. Ces actions les considèrent comme un passeport aux marchés étrangers.

2-2- Les motivations internes

Les motivations internes sont essentiellement de nature économique et éthique.

Cinq entreprises ont procédé à des actions écologiques dans le but d'améliorer leur rentabilité. Certaines d'entre elles ont procédé au recyclage des déchets plastiques en vue de les

réincorporer dans le processus de production, ce qui diminue la quantité des matières premières consommées. Cette opération s'est avérée nécessaire dans ce secteur si l'entreprise veut conserver une marge satisfaisante.

D'autres types d'actions écologiques se sont avérées rentables et qui sont relatives aux technologies propres. Malgré leur prix élevé, ce type de technologie a engendré une amélioration à la fois de la performance environnementale et économique des entreprises l'adoptant. Ce type de technologie réduit ou empêche, selon les cas, les externalités négatives émises d'habitude par l'entreprise agissant ainsi à la source du problème et provoquant un changement dans le processus de production. En fait, Porter & Van Der Linde (1995) affirment que les actions écologiques permettent d'améliorer la compétitivité de l'entreprise dans le cas où elles permettent de diminuer la pollution considérée comme un signe d'inefficacité dans l'utilisation des matières premières et d'énergie.

En revanche et malgré leurs avantages économiques, ces motivations présentent quelques inconvénients. En effet et selon une étude réalisée sur des entreprises américaines et japonaises, cette catégorie de motivations se concentre surtout sur les retombés économiques indépendamment des impacts écologiques potentiels engendrés (Bansal & Roth, 2000).

Le deuxième type de motivations internes est d'ordre moral. Les dirigeants du quart des entreprises enquêtées sont conscients de la gravité de leurs impacts environnementaux et de la nécessité de les réduire en vue de protéger la nature. Ils affirment que les affaires obéissent à un code moral que chaque dirigeant doit le respecter. Le morale des affaires est défini comme les règles définissant des rapports perçus comme efficaces et légitimes entre les partenaires immédiats ou éloignés d'une interaction marchande ou gestionnaire (Padioleau, 1989). L'entreprise en s'inscrivant dans une démarche d'éthique et de respect de l'environnement naturel contribue à être une entreprise citoyenne. Une entreprise citoyenne est « *une entreprise-petite, moyenne, grande ou publique- ou une organisation, service, public, administration ou organisme culturel ou éducatif qui, au-delà de ses activités directes, désire protéger son environnement social et physique, et se solidariser de l'équilibre et du destin de la communauté dans laquelle elle vit et dont elle vit* » (Libert, 1996, p. 96).

L'entreprise citoyenne est une entreprise qui procède à des actions qualifiées de citoyennes, comme le respect de l'environnement naturel, la création d'emplois et la lutte contre l'exclusion sociale, pour améliorer la vie de la société d'une façon générale en résolvant ses problèmes. Les actions citoyennes permettent à l'entreprise de se développer dans un

environnement sain assurant le fonctionnement de cette dernière. Selon Bansal & Roth (2000), les actions vertes s'inscrivant dans ce cadre sont plutôt des actions idéales que rationnelles

Ce constat permet d'affirmer que d'une part le respect de la législation environnementale est la principale motivation des entreprises enquêtées. D'autre part, ces dernières adoptent une approche palliative dans leur gestion environnementale et par conséquent une perspective d'environnementalisme réactive. L'approche palliative se base sur la gestion des pressions exercées sur l'entreprise relatives à la protection de l'environnement (Boiral, 1996). Selon cette approche, la gestion des pressions est la tâche d'un service à part entière qui prend les mesures nécessaires pour que l'entreprise allège les pressions et s'adapte aux réglementations environnementales par le biais des technologies environnementales curatives qui sont placées en aval du processus de production. En effet, l'enquête démontre que toutes les entreprises sont équipées des technologies environnementales curatives et que l'utilisation des technologies propres qui réduisent la pollution à la source est rare.

Types de technologies utilisées	Nombre d'entreprises
Les technologies curatives	33
Les technologies propres	8

Tableau 4 : Les technologies environnementales utilisées.

Toutefois, les mesures prises par l'entreprise sont stimulées par des facteurs externes et les problèmes environnementaux ne sont pas intégrés dans le processus de gestion quotidien de l'entreprise. Une des difficultés rencontrées dans l'adoption de l'approche palliative, est d'ordre socio-économique (Boiral & Jolly, 1992). En effet, les actions pro environnementales s'inscrivant dans cette approche, peuvent se heurter à des résistances aux changements de la part des travailleurs. Ces derniers peuvent ne pas modifier leurs comportements envers l'environnement car cette approche se préoccupe peu du facteur humain. La gestion environnementale ne peut réussir qu'avec un changement des habitudes et des comportements du personnel vis-à-vis de l'environnement.

D'après l'analyse des motivations, il apparaît que l'objectif principal recherché par ces actions est la réduction des pressions externes par la diminution des taux de rejets. Pour étudier

l'impact de ces actions sur le plan environnemental, une échelle de 5 positions a été utilisée (1= Absolument pas d'accord ; 5= Tout à fait d'accord) avec deux items proposés aux répondants :

- Les taux de rejets ont diminué ;
- Les pressions externes exercées sur l'entreprise en matière de protection de l'environnement ont diminué.

Les résultats sont résumés dans le tableau suivant :

Items	Moyenne	Ecart-Type
Les taux de rejets ont diminué	4,333	0,692
Les pressions externes exercées sur l'entreprise en matière de protection de l'environnement ont diminué	3,59	1,237

Tableau 5 : L'impact des actions écologiques sur le plan environnemental.

Les répondants constatent une amélioration sur le plan environnemental engendrée par les actions écologiques du fait que les taux de rejets de leurs entreprises ont enregistré une diminution. Mais, certaines d'entre elles estiment que le travail doit continuer dans ce domaine tant que les rejets sont encore au-dessus des normes en vigueur.

En revanche, pour l'intensité des pressions exercées sur l'entreprise en matière de protection de l'environnement, 14 répondants affirment que l'intensité n'a pas diminué après l'investissement écologique. Ceci peut être expliqué par le fait que les rejets de certaines entreprises sont encore au-dessus des normes définies par la loi ou que l'entreprise communique mal son niveau de performance environnementale.

En effet, la législation environnementale tunisienne impose des normes pour tout type de rejets (sauf pour les rejets solides) que les entreprises ne doivent pas les dépasser sous peine d'amendes. La loi exige aussi que les entreprises mesurent leurs taux de rejets et les comparent aux normes. L'enquête révèle que malgré ces investissements, les taux de rejets de 42,42% des entreprises enquêtées, sont encore au-dessus des normes. Certaines de ces entreprises, générant diverses externalités négatives, n'ont pas voulu spécifier le type de rejets qui est au-dessus des normes.

Les rejets des autres entreprises sont situés dans les normes et même au-dessous des normes comme le montre le tableau ci-dessous :

Situation des rejets	Nombre d'entreprises
Au-dessus des normes	14
Dans les normes	13
Au-dessous des normes	6

Tableau 6 : La répartition des entreprises selon la situation de leurs rejets.

Pour vérifier si les intensités des pressions externes après l'investissement écologique dépendent de la position de l'entreprise par rapport aux normes, une analyse de la variance (ANOVA) a été effectuée. Pour vérifier la signification des résultats obtenus, un test d'hypothèse a été effectué et les résultats sont significatifs. Ce test a confirmé l'existence d'une différence significative. En effet, les pressions vertes sont fonction de la position de l'entreprise par rapport aux normes. L'intensité des pressions tend à augmenter à mesure que les rejets de l'entreprise s'éloignent des normes. La vérification des taux de rejets s'effectue par les contrôles périodiques de l'ANPE.

Néanmoins, le recours aux actions écologiques indépendamment de leurs motivations, présente des difficultés.

3- LES FREINS DES ACTIONS ECOLOGIQUES

Plusieurs recherches ont étudié les difficultés liées aux actions écologiques. Boiral & Jolly (1992) évoquent trois sortes de difficultés à savoir l'importance des investissements verts, les freins socio-organisationnels et les problèmes technologiques. Pour eux, les difficultés socio-économiques constitue la principale difficulté des actions écologiques car les solutions technologiques existent le plus souvent. Quant à Shrivastava (1995), il étudie les difficultés liées à l'implantation des technologies environnementales. Il identifie, en plus des difficultés financières, trois autres difficultés à savoir celles liées au manque d'information, à la résistance aux changements de la part du personnel provoqués par ces technologies et à la multiplicité des solutions.

L'enquête révèle deux difficultés rencontrées dans le recours aux actions écologiques à savoir les difficultés financières et techniques.

3-1- Les difficultés financières

Elles constituent le principal type de difficulté évoqué par les répondants et se manifestent à deux niveaux. Le premier concerne l'importance des montants requis pour ce type d'actions. En effet, pour la plupart des dirigeants l'investissement vert est coûteux et sa rentabilité

économique n'est pas certaine. Le coût excessif provient essentiellement des technologies environnementales qui pour la majorité des entreprises sont d'origine étrangère malgré les subventions et les avantages fiscaux accordés par l'Etat tunisien. En plus, le coût excessif provient des compétences environnementales tunisiennes. En fait, toutes les entreprises enquêtées ont fait recours à des experts en environnement tunisiens qui sont rares et par conséquent chères.

Le deuxième niveau est relatif au choix du mode de financement. Presque la totalité des entreprises enquêtées ont fait recours ou bien à leurs propres moyens ou bien aux avantages accordés par l'Etat tunisien comme le montre le tableau ci-dessous :

Mode de financement	Nombre d'entreprises
Autofinancement	33
FODEP	19
FOCRED	13
Crédit bancaire	2
Leasing	0

Tableau 7 : La répartition des modes de financement utilisés.

Ce tableau démontre que les organismes financiers privés (banques et sociétés de leasing) n'ont pas joué un rôle déterminant dans le financement des actions écologiques. Les demandes de financement de certaines entreprises ont été refusées par ces organismes faute de rentabilité de ces actions. Certes le FOCRED constitue un crédit bancaire, mais il est accordé aux entreprises sous certaines conditions. Ceci démontre la nécessité de créer un fonds d'investissement vert privé destiné à ces entreprises afin qu'elles puissent trouver le financement nécessaire pour leurs actions vertes.

3-2- Les difficultés techniques

Ce type de difficulté est peu évoqué par les répondants. Il se manifeste essentiellement dans l'implantation des technologies environnementales surtout celles de type curative. Les technologies curatives sont placées en fin du cycle de production. Elles sont appelées aussi les technologies de contrôle. Ce type de technologie est destiné surtout aux entreprises qui souhaitent une réduction rapide des émissions polluantes (Jones & Klassen, 2001). Par contre les technologies propres réduisent la pollution à la source (Klassen, 2000). Ceci suppose un changement total du processus de production. Donc le principe des deux types de

technologies est complètement différent. Les deux figures suivantes explicitent davantage ce principe :

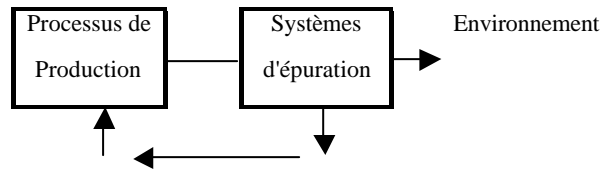


Figure 1 : L'emplacement des technologies propres.

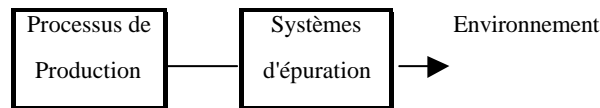


Figure 2 : L'emplacement des technologies curatives.

(Source : Boiral, O., « Vers une gestion préventive des questions environnementales », *Gérer et Comprendre*, N°51, Mars, 1998, p.29.)

Ce type de difficultés a été ressenti le plus dans les grandes entreprises où le processus de production est compliqué. Dans certaines de ces entreprises, ce type de difficulté a généré un arrêt de l'activité et par conséquent des problèmes économiques.

Pour diminuer l'intensité de ces difficultés, certaines entreprises ont recruté des compétences dans le domaine environnemental. Une formation environnementale s'est avérée nécessaire pour les techniciens. Par contre d'autres entreprises ont fait recours aux services des experts en environnement.

CONCLUSION

Cette étude a démontré que les entreprises tunisiennes sont exposées à des fortes pressions vertes émanant d'un seul acteur social à savoir l'Etat à la différence des pays développés. Cette constatation explique le deuxième résultat de cette recherche à savoir que la motivation essentielle des actions écologiques des entreprises tunisiennes est la législation environnementale. En dépit des avantages fiscaux et des subventions accordés par l'Etat tunisien, les entreprises se heurtent dans leurs actions vertes à un problème de financement. En effet et en plus du coût élevé de ces actions, les organismes financiers s'avèrent peu disposés à financer de telles actions.

Cette étude a démontré aussi que les entreprises tunisiennes adoptent une approche palliative dans leur gestion environnementale. La vision envers l'environnement naturel est réactive dont les actions écologiques sont stimulées par des facteurs externes. L'environnement naturel est considéré comme une menace, un obstacle face à la croissance de l'entreprise. Pour les

dirigeants, la logique win-win s'avère difficile à réaliser sinon impossible. A ce niveau, l'Etat peut jouer un rôle non négligeable.

En revanche, cette étude présente quelques limites. En premier lieu, la technique du questionnaire utilisée dans cette étude ne permet pas d'analyser en profondeur la gestion environnementale dans le contexte tunisien. En deuxième lieu, un échantillon plus large permet de détecter les spécificités des actions écologiques tunisiennes.

L'analyse des valeurs des dirigeants et leurs répercussions sur les actions vertes ainsi que l'analyse de l'impact de ces actions sur le plan financier, peuvent constituer des voies futures de recherche.

BIBLIOGRAPHIE

ANACT., « La protection des travailleurs contre le bruit », *Travail & Méthode*, N° 513, 1994, pp. 27-43.

Bansal, P. / Roth, K., « Why companies go green : A model of ecological responsiveness », *Academy of Management Review*, Vol.43, N° 4, pp. 717-736.

Boiral, O. / Jolly D., « Stratégie, compétitivité et écologie », *Revue Française de Gestion*, N° 89, Juin-Juillet-Aout, 1992, pp. 80-95.

Boiral, O., « La dimension humaine et préventive de la gestion environnementale : Une étude de cas dans 3 usines chimiques québécoises », *Thèse de doctorat en management*, Ecole des HEC, 1996, Montréal.

Boiral, O., « Protéger l'environnement naturel et la santé des travailleurs », *Revue Internationale de Gestion*, Vol.22, N°4, 1997, pp. 49-55.

Brown, R. / Dean, T., « Pollution regulation as a barrier to new firm entry : initial evidence and implications for future research », *Academy of Management Journal*, Vol. 38, N° 1, 1995, pp. 288-303.

Bubna-Litic, D. / Hood, P., « Drivers of Environmental Change in Organizations », Faculty of Business School of Management, University of Technology, Sydney, *Working paper*, 2000.

Canel Depitre, B., « Développement durable et comportement citoyen du consommateur », *Working paper*, 2000.

Christmann, P., « Effects of best practices of environmental management on cost advantage : the role of complementary assets », *Academy of Management Journal*, Vol.43, N°4, 2000, pp. 663-676.

Doonan, J. / Lanoie, P. / Laplante, B., « Environmental performance of Canadian pulp and paper plants : some do well and other do not ? », *Working paper*, 2002.

Furnivall, I., « Origines, croissance et performance des fonds verts en Europe et aux Etats-Unis », *Analyse Financière*, Mars, 1993, pp. 49-55.

Gupta, M., « Environmental management and its impact on the operations function », *International Journal of Operations & Production Management*, Vol.15, N°8, 1995, pp. 34-51.

Hart, S., « Strategies for a sustainable world », *Harvard Business Review*, Janvier-Février, 1997, pp.67-76.

Henriques, I. / Sadowsky, P., « The relationship between environmental commitment and managerial perceptions of stakeholder importance », *Academy of Management Journal*, Vol.42, N° 1, 1999, pp.87-99.

Jones, N. / Klassen, R., « Management of pollution prevention Integrating environmental technologies in manufacturing », *Greenleaf Publishing*, 2001.

Klassen, R., « Exploring the linkage between investment in manufacturing and environmental technologies », *International Journal of Operations & Production Management*, Vol. 20, N° 2, 2000, pp. 127-147.

Konar, S. / Cohen, M., « Does the market value environmental performance ? », *Working paper*, 2000.

Libert, B., « L'entreprise citoyenne de quoi s'agit-il ? », *L'Expansion Management Review*, Septembre, 1996, pp. 91-99.

Louppe, A. / Rocaboy, A., « Consumérisme vert et démarche marketing », *Revue Française de Gestion*, N° 98, Mars-Avril-Mai, 1994, pp. 36-46.

Padioleau, J-G., « L'éthique est-elle un outil de gestion ? », *Revue Française de Gestion*, Juin-Juillet-Août, 1989, pp. 82-91.

Persais, E., « La relation entre l'organisation et son environnement : le cas de l'écologie », *VII^{ème} conférence de l'AIMS*, Mai, 1998.

Shrivastava, P., « Environmental technologies and competitive advantage », *Strategic Management Journal*, Vol.16, N° 1, 1995, pp. 183-199.